

## aveux au prieuré de la Jaillette

### ATTENTION :

- à la révolution le chartrier de la Mélinaie a disparu sauf quelques volumes sauvés miraculeusement, et, que j'ai entièrement exploités en ce qui concernait le prieuré de la Jaillette
- j'ai trié les aveux et ceux qui suivent concernent les Basses Mélinières
- puis j'ai classé ces aveux chronologiquement, ce qui était loin d'être le cas dans les volumes restants.
- pour tous les aveux, il s'avère qu'il a eu des périodes durant lesquels il y a eu négligence de tenus des assises, donc des trous dans les aveux,
- c'est avec les Jésuites de la Flèche que les aveux furent mieux tenus.
- avant la révolution, donc avant cette disparition, un état récapitulatif des aveux disponibles avait été dressé en 1785, et ce récapitulatif figure en fin de ce document.

### Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1588 - AD72-H485 - f°076 - [voir mon blog](#) - (en marge : Mesnillère) Le 23 février 1588 c'est la déclaration que Jehan Symon s'advoue tenir ou fief et nuepce de céans dont la déclaration suit, ledit Jehan Symon advoue tenir 4 boisselées de terre labourable qui appartenoient à monsieur du Lion d'Angers sises en une pièce de terre appelée les Petites Mesnillères en la paroisse de Monstreuil sur Mayne joignant d'ung costé la terre du lieu de la Chicotière d'autre costé la terre des héritiers de deffunt ( ?) Rahier aboutté d'ung bout la terre du lieu de Saint Malleu d'autre bout le pré qui despend de la fabrice de Monsteuil sur Mayne, pour raison desquelles 4 boisselées et aultres choses que tiennent ses codétempteurs ... NUM 7435

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1674 - AD72-H486 - [voir mon blog](#) - 1674.12.17 Assises de la seigneurie du Prieuré de la Jaillette : (en marge : la Basse Menillere) Le 17 décembre 1674 Jean Bouvet mestaiier demeurant au lieu de la Peutonnière à Montreuil ; a comparu en sa personne ledit Bouvet lequel s'est advoué subject de cette seigneurie pour raison de 3 boisselées de terre en la pièce des Basses Melinières en la paroisse de Montreuil, joignant d'un côté la terre de Mathieu Plassais, d'autre la terre dudit Bouvet, aboutté d'un bout la terre de la métairie de Saint Maleu, d'autre la terre de la prestimonie des Giraudières dudit Montreuil, pourquoi il a reconnu devoir à cette seigneurie chacuns ans au terme de Toussaint 9 sols de cens et devoir féodal en fresche avec ledit Plassais et le titulaire de ladite prestimonie, les arrérages duquel devoir il a offert payer iceux servir et continuer tant et si longtemps qu'il sera seigneur et possesseur de ladite terre en tout ou partie et a dit ne savoir signer NUM 6073-6074

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1674 - AD72-H486 - [voir mon blog](#) - 1674.12.17 Assises de la seigneurie du Prieuré de la Jaillette : Macé Plaçais mari de Renée Delestre héritière de deffunts Marin Chesneau et Jeanne Bouvet ses ayeulx a comparu ledit Plasais en lsa personne lequel s'est advoué subject d'icelle seigneurie pour raison de la moitié d'un cloteau de terre appelé la Hamellinière contenant 5 boissellées ou environ situé à la Marre Chauvin paroisse de Monstreuil sur Maine joignant d'un costé le chemin tenant de Monstreuil à la Mare Chauvin d'autre costé la pièce de terre appelée la Bourée appartenant à René Plasais à cause de sa femme aboutté d'un bout le pré de Maurice Rochepeau et d'autre bout la terre nommée Monbeure appartenant à Mathurin Corbin à cause de sa femme, pourquoy il confesse devoir 12 deniers de cens et devoir féodal chacun an à la recepte de cette seigneurie au terme de nostre Dame Angevine en fresche avecq Georges Thibault propriétaire de l'autre moitié dudit clotteau ; Item s'advoue subject pour raison de deux boisselées de terre sises en la pièce de terre appelée les basses Melinières sise en ladite paroisse de Monstreuil joignant d'un costé le chemin de Monstreuil à la Chouanière et d'aultre costé la terre de Jean Bouvet aboutté d'un bout le pré de la prestimonie des Giraudières en ladite paroisse d'autre bout la terre de la mestairie de

saint Maleu pourquoy il confesse debvoir chacun an de cens et debvoir féodal à la recepte de cette seigneurie la somme de 9 sols au terme de Toussaints en fresche avecq ledit Bouvet et le titulaire de la dite prestimonie et auxquels debvoirs il a fait arrest offert paier les arrérages et iceux servir et continuer, et en conséquence paier lesdits arréraiges desdits debvoirs et iceulx servir et continuer tant et si longtemps qu'il sera seigneur et possesseur desdites choses en tout ou partie, et a dit ne scavoir signer et a prié de faire signer à sa requeste Jean Couanne marchand demeurant au bourg de la Jaillette NUM 6073

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1683 - AD72-H486 - f°125 - Le 19.10.1683, René de Chasle, curé de Montreuil-sur-Maine, pour 7 s 6 d pour un pré clos à haies et fossés contenant 3 hommées proche la métairie du Bois Hinebault, et 9 s pour les terres des Basses Menillères NUM 6216

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1688 - AD72-H486 - f°177 - [voir mon blog](#) - Le 16 novembre 1688, Jean Belier métayer demeurant à Charé sur le Vau paroisse de Montreuil-sur-Maine deffendeur, présent en personne, qui s'est advoué d'acquest et a reconnu posséder au dedans du fief et seigneurie du prieuré de céans 15 seillons de terre contenant comme à l'estimation de 2 boissellées faisant partie d'un journeau de terre ou environ, nommé les Basses Menillères joignant ledit journeau d'un costé et d'un bout la terre de la métairie de Saint Maleu appartenant au sieur de la Dansais d'autre costé le chemin tendant de la Chouanière à Montreuil et d'autre bout le pré desdites Basse Ménillères qui est de la présente baillée, pourquoy il a reconnu devoir chacuns ans à la recepte de cette cour au jour et feste de Toussaint 9 sols de cens et devoir féodal en faresche du titulaire e la prestimonie des Giraudières et de Jean Plassais demeurant au lieu de la Peutonnière et de Mathurin Oudin métayer demeurant au Percher Briand paroisse de saint Martin du Bois dont l'avons jugé iceluy condamné payer les arrérages desdits 9 sols tant qu'il sera détenteur et envoyé sauf deffection a déclaré ne savoir signer et prié Sébastien Pasquier métayer demeurant à la Bausserazière paroisse de st Martin du Bois de signer à sa requeste NUM 6304

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1721 - AD72-H486 - f°251 - [voir mon blog](#) - Le 23 septembre 1721, a comparu Mathurin Plassais métayer demeurant à la Peutonnière paroisse de St Martin du Bois, tant pour luy que pour ses frères et soeurs, héritiers de Jean Plassays leur père, lequel s'est avoué sujet en nuepce et censivement de cette seigneurie pour raison de 15 seillons de terre dans la susdite pièce de la Basse Menillère, joignant d'un costé la terre dudit Proiselin, d'autre costé celles des héritiers Houdin d'un bout le pré de la prestimonie des Giraudières et d'autre bout les terres du lieu de st Malleu, pourquoy il a confessé devoir chacun an à la recepte de cette seigneurie au jour de Toussaint 9 sols de cens et rentes en fresche desdits Proisselin et autres desnommés par déclaration cy dessus, à laquelle déclaration il a fait arrest, dont nous l'avons jugé et condamné payer servir et continuer ledit devoir de 9 sols, et en payer les arrérages et aux despens et vacation des présentes liquidées à 25 sols, mandant etc donné par nous juge susdit le 23 septembre 1721 et a déclaré ne savoir signer NUM 6408

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1721 - AD72-H486 - f°251 - [voir mon blog](#) - Le 23 septembre 1721, Mathurin Proiselin (ici l'abréviation semble « Mer » donc métayer plutôt que marchand mais j'ai un doute) demeurant à Charé sur le Veau paroisse de Montreuil sur Maine, mari de Perrine Bellier, fille de Jean Bellier, suivant l'assignation à luy donnée par ledit Herard le 11 de ce mois, lequel s'est advoué sujet en nuepce et censivement de cette seigneurie pour raison de 15 seillons de terre contenant 2 boissellées dans une pièce nommée les Basses Menillères susdite paroisse de Montreuil, joignant d'un costé la terre de Mathurin Plassais, d'autre costé la terre des enfants de Oudin et Louise Plassais, d'un bout la terre du lieu de Saint Maleu, d'autre bout le pré de la Menitere dépendant de la prestimonie des Giraudières desservie en l'église dudit Montreuil, pourquoy il a confessé devoir chacun an à la recepte de cette seigneurie au jour de Toussaint 9 sols de cens et rentes en fresche dessus dite du sieur Aubry titulaire de ladite prestimonie, à laquelle déclaration il a fait arrest dont nous l'avons jugé et condamné payer servir et continuer lesdits cens rentes et en payer les arrérages et autres despens et vacations des présentes liquidées à 25 sols, mandant et donné par nous juge susdit ledit jour 23 septembre 1721, et a ledit Proiselin déclaré ne scavoir signer NUM 6407

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1745 - AD72-H486 - f°347v - Le 27.9.1745, les héritiers de Jean Plassais pour 15 sillons de terre aux Basses Menillière à Montreuil sur Maine, représentés par Jean Plassais métayer à la Gerbaudière à Montreuil sur Maine faisant pour lui et ses frères et soeurs, enfants dudit †Jean Plassais, NUM 6555

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1745 - AD72-H486 - f°350v - Le 27.9.1745, les héritiers de Mathurin Prezelin, représentés par Mathurin Prezelin laboureur à la Chouanière à Montreuil sur Maine, se faisant fort de ses frères et sœurs, tous héritiers dudit Mathurin Prezelin, pour 15 sillons de terre aux Basses Menillière à Montreuil sur Maine, NUM 6562

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1745 - AD72-H486 - f°359v - Le 27.9.1745, les héritiers Houdin : Maurice Houdin métayer à Vigré à St Martin du Bois, pour lui et ses frères et sœurs héritiers de Louis Plassais leur mère, pour 2 boisselées de terre dans les Basses Menillères à Montreuil sur Maine, joignant d'un côté les héritiers Plassais d'autre vers occident la terre de Jean Aubert de la closserie de la Benestière, doit à la Toussaint 9 s NUM 6580

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1748 - AD72-H486 - f°391 - Le 15.9.1748, Jean Aubert Nre royal à Châtelais pour 2 boisselées aux Basses Menillères joignant à l'Orient la terre des héritiers Houdin, à l'occident le chemin de Montreuil à la Chouanière, abutant vers midi la prestimonie des Giraudières et au nord la terre de la métairie de St Maleu, doit à la Toussaint 9 s en fresche NUM 6620

Montreuil-sur-Maine : Basses Menillères - 1785 - AD72-H488 - f°064-66 - 1785 : les Basses Menillères : Pour raison d'une pièce de terre et d'un pré y tenant contenant scavoir la pièce de terre 8 boisselées ou environ et le pré une hommée et demie aussi ou environ, située au lieu nommé les Basses Ménillères à l'orient du village des Noyers paroisse de Montreuil sur Maine joignant ensemble vers orient et aboutit d'un bout vers le nord les terres de la métairie de Saint Malleu d'autre côté le chemin tendant du villages des Noyers au nouveau grand chemin de Château-Gontier à Montreuil, pourquoi est dit audit terme 9 sols de cens suivant les titres cy après cités :

1584 article 93

17ème siècle, article 51

1750 n'est à cet aveu

1768 Mathurin Prezelin tome V f°447

1768 Jean Coué tome V f°446 et verso

1768 Maurice Sureau tome V f°444-445

1745 Maurice Houdin et cohéritiers Placés, tome V f°319

1745 Mathurin Prezelin, tome V f°50

1745 Jean Placais, tome V f°347

1721 Mathurin Placès, tome V f°251

1721 Mathurin Prezelin, tome V f°251

1688 Jean Bellier, tome V f°177

1683 la veuve Jean Bouvet, tome V f°161

1683 jugement portant délais contre le curé de Montreuil comme chapelain des Giraudières et legs Hardouin, tome V f°125

1674 Jean Bouvet, tome V f°8

1674 Macé Placès, tome V f°7

1596 à 1671, tome 2 f°63, 65, 76, 90, 92, 101, 268, 269, 419, 420

1549 à 1567, tome 1er f°115, 168, 177, 183, 201, 202

Lesdites choses possédées par le titulaire de la chapelle ou prestimonie des Giraudières desservie dans l'église de Montreuil sur Maine fondée par le sieur Hardouin qui est actuellement Me Jacques Blouin prêtre curé de Montreuil sur Maine ; un pré clos contenant une hommée et demie ou environ situé au lieu nommé les Basses Ménillères à l'orient du village des Noyers paroisse de Montreuil sur Maine, dépendant de la closserie des Giraudières, joignant d'une part vers midi les chemins qui conduisent du nouveau Grand Chemin de Chateaugontier et de Montreuil au village des Noyers et à la Chouanière et y aboutit d'un bout vers occident, d'autre côté la pièce de terre des Basses Ménillères de cette fresche au sieur Aubert, Maurice Thibault, Jean Bonsergent, Maurice Sureau, Maurice et Mathurin Prezelin qui suivent et par un petit coin la terre de la métairie de St Maleu et y aboutit, d'autre bout vers orient. (déclaration en 1784 Jacques Blouin chapelain, tome 4 f°135)

1784 déclaration dudit sieur Aubert, tome 4 f°79 : Le sieur René Aubert marchand tanneur demeurant à Chastelais au lieu de Me Jean Aubert notaire, un mareau de terre contenant environ 2 boisselées dépendant de la closserie de la Benestière situé en la pièce des Basses Ménillères à l'orient du village des Noyers paroisse de Montreuil, ensuite et joignant vers orient la terre de Maurice Thibault qui suit, d'autre côté le chemin tendant de Montreuil à la Chouanière, d'un bout vers midi au pré de la

chapelle ou prestimonie des Giraudières et d'autre bout à la terre de la métairie de Saint Maleu  
1784 Maurice Thibault, tome 4 f°145 : Maurice Thibault closier à la Grande Benestière paroisse de Montreuil et ses soeurs, au lieu de Jean Coué, un morceau de terre d'environ 2 boisselées situé dans la dite pièce ensuite et joignant vers orient la terre de Jean Bonsergent et Maurice Sureau qui suit, d'autre côté celle de la closerie de la Benestière au sieur Aubert d'un bout vers midi au pré de la chapelle ou prestimonie des Giraudières et d'autre bout à la terre de st Maleu

1784 Bonsergent et Sureau, tome 4, f°47 : Par indivis au lieu de Maurice Sureau : Jean Bonservent métayer à la Gerbaudière paroisse de Montreuil sur Maine pour la moitié à l'orient, et Maurice Sureau métayer à Quinefeul paroisse de Chambellay pour la moitié à l'occident ; un morceau de terre d'environ 2 boisselées situé au dit lieu ensuite et joignant vers orient la terre de Maurice et Mathurin Prezelin qui suit, d'autre côté celle de Maurice Thibault d'un bout vers midi au pré de la chapelle ou prestimonie des Giraudières et d'autre bout à la terre de la métairie de saint Malleu

1784 Maurice et Mathurin Prezelin, tome 4 f°43 : par indivis au lieu de Mathurin Prezelin leur père : Maurice Prezelin métayer au Bois Hinebault paroisse de Montreuil sur Maine, et, Mathurin Prezelin métayer au Poirier dite paroisse de Montreuil : Un morceau de terre contenant environ 2 boisselées situé audit lieu ensuite et joignant vers orient et aboutit d'un bout vers le nord la terre de la métairie de Saint Malleu d'autre côté la terre de Jean Bonsergent et Maurice Sureau et d'autre bout au pré de la chapelle ou prestimonie des Giraudières *NUM 6978-6981 voir mon blog*